

JANVIER 2022

SAINTE-FOY D'AIGREFEUILLE



LES DOSSIERS

Réhabilitation du Lac



p.4

Pollution Lumineuse



p.6

Projet itinéraires
cyclables



p.5

4

PROJET LAC

5

MOBILITE

6

TRANSITION ENERGETIQUE
ET ECOLOGIQUE

7

TRAVAUX

8

TRAVAUX

9

FINANCES

10

TECHNOLOGIE

11

SCOLARITE EDUCATION

12

GESTION DES DECHETS

13

INFORMATIONS
GENERALES

14

LA MUNICIPALITE

15

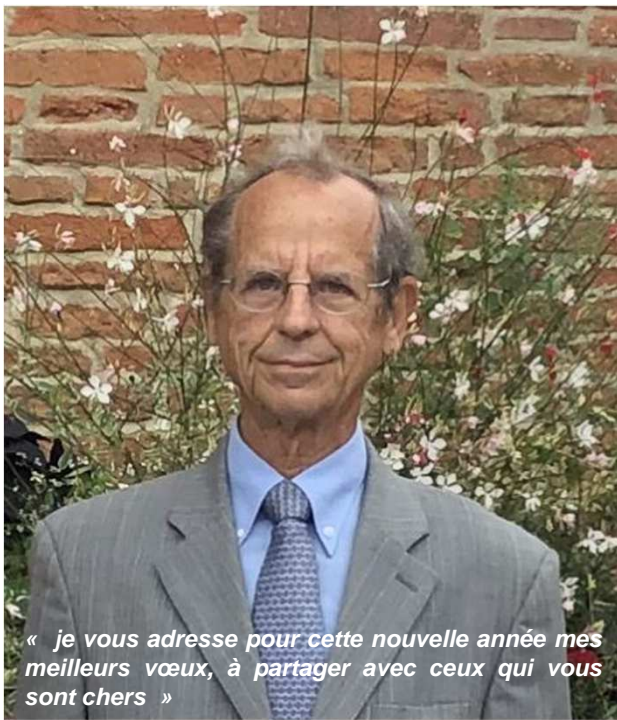
EXPRESSION LIBRE

NOUVELLES DECORATIONS DE NOËL



<https://www.mairiesaintefoydaigrefeuille.fr>





« je vous adresse pour cette nouvelle année mes meilleurs vœux, à partager avec ceux qui vous sont chers »

Un bilan collectif

Les résultats consolidés de 2021 de la commune et de ses services annexes – l'assainissement et le centre communal d'action sociale – dégagent un excédent de clôture de 1,7 million d'euros. Même si l'assainissement et l'aide sociale sont suivis sur des budgets séparés, les liens financiers et patrimoniaux avec la commune créent entre eux des dépendances, qu'il faut intégrer dans l'approche comptable. Leur compte financier est commun ; ce qui veut dire que la trésorerie profite à l'ensemble des services. Et donc, dans une période de dépenses importantes, le recours à une ligne de trésorerie n'est pas nécessaire. Concernant l'assainissement, il faut rappeler que la station d'épuration a été construite sur un terrain communal et que le service bénéficie de ce fait, d'un avantage en nature conséquent. Pour ce qui est de l'aide sociale, l'essentiel de ses ressources provient du budget communal. Ils profitent aussi d'autres avantages en nature : la mise à disposition du personnel, des locaux, de l'informatique... Cette gestion permet à la municipalité d'arrêter au mieux les taxes et les redevances et de fixer au plus juste les crédits de fonctionnement se rapportant aux provisions et aux amortissements.

Les investissements de 2021 s'élèvent à 914 000 euros ; ils concernent des travaux et grosses réparations à l'école, au centre de loisirs, la réfection du second court de tennis, l'acquisition de la maison à côté de l'église, les premiers travaux relatifs au nouvel atelier municipal...

Ce bon bilan est le fruit d'un travail collectif soutenu et de l'implication permanente des élus de la majorité, des participants aux commissions, des agents territoriaux, des enseignants, des bénévoles, au service de la commune.

J'ai à cœur de leur rendre un hommage chaleureux, avec une mention particulière pour les enseignants et le personnel des écoles qui, dans le contexte difficile de l'épidémie se sont particulièrement mobilisés et adaptés, pour faire respecter les règles sanitaires et les protocoles mis en place, pour la protection des enfants et des adultes. Nous leur exprimons toute notre gratitude. A tous ces acteurs de la vie locale, je souhaite une bonne et heureuse année 2022. J'y associe chacune et chacun d'entre vous : je vous adresse pour cette nouvelle année mes meilleurs vœux, à partager avec ceux qui vous sont chers.

Daniel RUFFAT
Maire de Sainte-Foy d'Aigrefeuille

Le père Noël à l'école



Malgré un emploi du temps chargé avant Noël, le père Noël de l'Association des Parents d'Elèves et de la coopérative scolaire a rendu une visite aux enfants en leur offrant des cadeaux avant l'heure.

Collecte en faveur du Secours Populaire



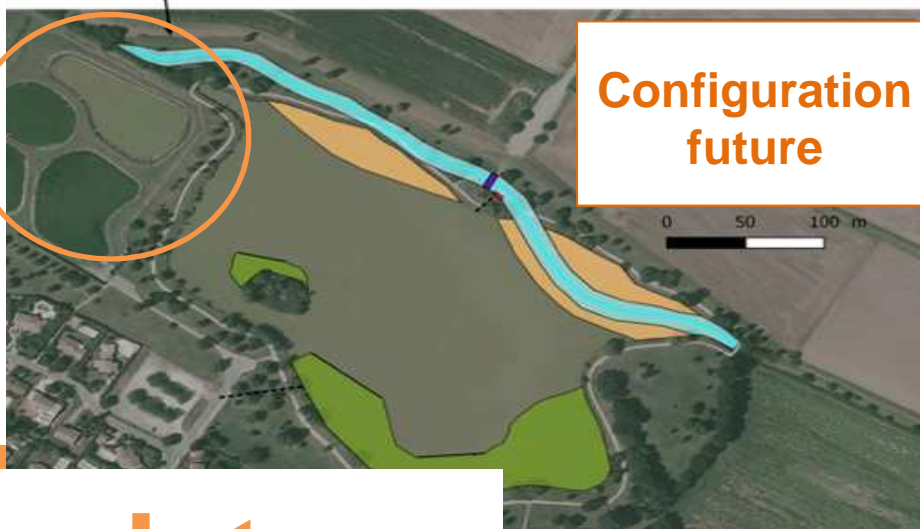
A l'initiative de la municipalité, une collecte de jouets et puériculture a été organisée en collaboration avec l'Association des Parents d'Elèves.

Les dons, très nombreux ont été récupérés par le Secours Populaire de Saint-Orens de Gameville.

Distribution paniers garnis



Comme à l'accoutumée des paniers garnis ont été distribués à toutes les personnes de plus de 65 ans de la commune pendant les fêtes de fin d'année. Les produits ont été sélectionnés en favorisant les produits locaux et les circuits courts.



Zone de création du Poumon vert

Le projet prend forme

Les objectifs du projet

- Pérenniser le lac en évitant son ré-ensablement
- Améliorer la qualité de l'eau tant dans le lac lui-même que dans la Saune

La commune a confié la maîtrise d'ouvrage au Syndicat de Bassin Hers-Girou (SBHG), responsable de l'ensemble du bassin de l'Hers et du Girou et de ses nombreux affluents.

Un tel projet sollicite un très grand nombre d'organismes :



Situation actuelle

Le 16 novembre 2021, le **Comité de Pilotage (COFIL)** a validé la solution technique proposée :

- Séparation du lac et du lit mineur de la Saune et création des merlons de protection
- Alimentation du lac par la rivière basé sur un système de surverse complété par les apports en eaux pluviales
- Curage du lac pour obtenir une profondeur de 2 mètres sur une surface de 4 hectares pour le lac lui-même hors rivière
- Utilisation d'une partie des sédiments extraits pour les merlons de séparation entre le lac et la rivière et l'autre partie pour le comblement des lagunes

Configuration future

Analyse des zones inondables

Des simulations hydrauliques ont été réalisées ; elles couvrent un secteur large du village allant du lotissement des Bruges à la Gouffie et analysent 14 situations différentes en prenant comme référence l'emprise du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) et la crue centennale de 1853.

Résultat de ces études : pas d'incidence sur les zones habitées et impact non significatif sur les zones agricoles concernées.

La phase avant-projet est maintenant finalisée

Prochaines étapes / planning prévisionnel :

En 2022 : les études

- Examen du résultat des analyses géotechniques sur la base des prélèvements effectués en septembre
- Acquisition foncière pour réaliser la déviation de la Saune
- Elaboration des dossiers réglementaires et validation de ceux-ci
- Appel d'offres et choix du maître d'œuvre
- Rédaction des dossiers d'appels d'offres et choix des entreprises

En 2023 : début des travaux sur le site

- Séparation du lit de la rivière et du lac,
- Construction du système d'alimentation du lac par surverse
- Aménagement des abords au Nord du lac côté D18 et du nouveau lit de la Saune

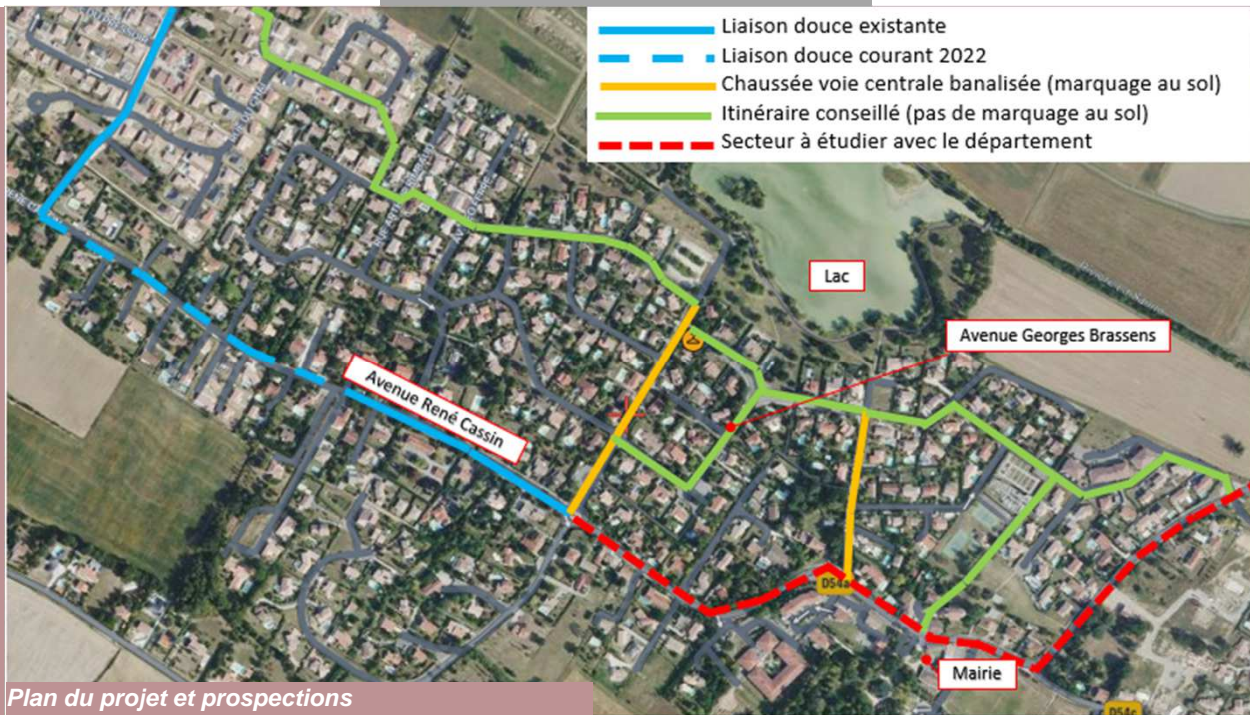
En 2024 : les travaux (suite et fin)

- Curage du lac, comblement des lagunes
- Rénovation du clapet de sortie des eaux du lac
- Aménagement de la berge côté Sud du lac : arrivée des eaux pluviales et roselières

Création d'un Poumon vert

Projet d'aménagement de la zone aval Sud-Ouest du lac : renaturation, parcours de santé, zone de loisirs, ... sur les terrains appartenant à la commune (lagunes actuelles, terrain bi-cross, berges de la Saune)

Une étape majeure a été franchie : validation de la solution proposée



Plan du projet et prospections

Projet d'itinéraires cyclables



Le projet consiste à favoriser l'usage du vélo au cœur de notre village en mettant l'accent sur la sécurité et le confort. L'adaptation de nos infrastructures pour réaliser des pistes cyclables sont difficiles à mettre en œuvre selon l'état actuel de nos voiries, sauf en s'engageant dans des travaux lourds et coûteux.

Critères appliqués pour définir les itinéraires

- Voies / rues suffisamment larges
- Trafic routier faible
- Éviter les travaux "lourds" de voirie pour réduire les coûts
- Favoriser les voies communales

Accompagnement sur le projet

Nous avons sollicité notre intercommunalité « Terres du Lauragais » qui possède la compétence « voirie ». Les responsables de ce secteur ont ainsi pu nous guider afin d'affiner notre projet.

3 types de voies cyclables ont été identifiées pour créer la première tranche de notre réseau cyclable :

1- Itinéraire cyclable —————

C'est un itinéraire de moyenne distance destiné aux cyclistes qui relie différents points d'intérêt dans de bonnes conditions de sécurité et de confort pour les usagers cyclistes. Il peut emprunter tout type de voies existantes à faible trafic motorisé. L'itinéraire est indiqué par des panneaux indiquant la direction à suivre.

2- Liaison douce —————

Une liaison douce est une voie partagée entre piétons et vélos. Dans le cas qui nous intéresse, le trottoir de l'avenue René Cassin sera aménagé en ce sens.

3- Chaussée à voie centrale banalisée —————

La Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cycliste ou à défaut en ralentissant.

Ce dispositif fait partie d'une expérimentation novatrice en collaboration avec l'intercommunalité.



Les avantages de cette solution

Les cyclistes ont leur propre bande de roulement matérialisée et peuvent ainsi circuler de façon plus confortable et sécurisée. La vitesse des automobilistes sera limitée du fait de la réduction de la voie.

Cette solution nous semble adaptée aux secteurs que nous avons ciblés car le trafic reste modéré. Les voiries étant majoritairement empruntées par les riverains qui pourront s'approprier cette nouvelle façon de rendre les vélos prioritaires.

La commune invite par ailleurs les habitants à partager leur ressenti quant à ce projet de mobilité.

La suite ...

Les prochaines étapes consisteront à travailler en collaboration avec le département afin de créer une liaison avec les secteurs des Bruges, Ensolehada et Plein Sud qui nécessitent d'emprunter une voie départementale. Une réflexion est également engagée pour relier notre village vers Toulouse. Cette mise en place reste cependant beaucoup plus complexe à mettre en œuvre car elle sort de notre sphère d'influence, contrairement aux voies communales sur lesquelles nous avons la main.

Réduction de la pollution lumineuse

Soucieuse de cultiver la qualité de vie des Saint-Foyens, ainsi que travailler à la réduction de sa consommation énergétique, la municipalité poursuit sa politique de transition énergétique et souhaite agir sur la réduction de l'éclairage nocturne.

Dès le début de cette mandature ce projet a été considéré comme prioritaire. Nous avons rencontré le responsable de secteur du SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne), pour élaborer stratégie cohérente et concrète.

Pour rappel le SDEHG est un établissement public local comprenant 585 communes de Haute-Garonne (excepté Toulouse Métropole). Ce syndicat a pour principales missions de nous accompagner pour la création, la modernisation et le financement de nos réseaux. Il vient également en support sur les questions concernant les économies d'énergie et la transition écologique.

La pollution lumineuse est une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représente un gaspillage énergétique considérable. Elle occasionne également une perturbation pour l'observation des constellations.

Pour limiter cette pollution, nous **envisageons d'éteindre l'éclairage public entre 0h00 et 5h00 du matin excepté sur les axes principaux** de notre village comme la D54, l'avenue René Cassin, ...



Des études démontrent que dans les communes qui ont déjà adopté cette solution, les retours des citoyens sont majoritairement positifs.

L'extinction se fait par programmation d'horloges astronomiques. Les secteurs d'habitations récents en sont déjà dotés, et une simple reprogrammation suffira à gérer l'extinction. Pour les secteurs plus anciens (nombreux), il faudra installer de nouvelles horloges astronomiques. En fonction du découpage des réseaux existants, des travaux de connexions spécifiques seront nécessaires pour toujours conserver les voies principales éclairées afin de les sécuriser.

Une étude technico financière a été demandée au responsable de secteur qui nous permettra de nous positionner sur le lancement des travaux.

La planification envisagée se situe à l'automne 2022, au plus tôt.

La commune invite par ailleurs les habitants à partager leur ressenti quant à ce projet de transition énergétique et écologique.



Qualité de vie

Réduction de la consommation

Protection de la biodiversité



La rénovation du centre de loisirs



Retour de la présidente de l'association « accueil de loisirs le lac » Sandrine Begin sur les travaux de rénovation engagés par la commune



Améliorations de l'infrastructure et des équipements

« L'infrastructure a entièrement été rénovée : sol neuf, fibre murale et peinture neuves, plafond neuf avec isolation phonique, éclairage LED, changement de toutes les portes de secours, nouveau WC pour les petits (taille adaptée), portillon d'entrée équipé d'un visiophone et d'une gâche électrique, ainsi que l'installation d'une pompe à chaleur réversible. De nombreux nouveaux meubles ont été achetés pour donner une nouvelle jeunesse à l'accueil de loisirs (financés par la commune) ».

Accueil des enfants pendant la phase des travaux

« Nous avons emménagé dans les deux préfabriqués à l'arrière de l'école. Chaque groupe d'enfant (petit, moyen et grand) a bénéficié d'une salle d'activité et les petits allaient faire la sieste dans le dortoir. Les repas ont eu lieu comme d'habitude dans la cantine. Notre directrice a installé son bureau dans la salle informatique ».

Aménagements et avantages de la nouvelle configuration

« La salle principale a été agrandie (la cloison de la salle de stockage a été abattue, cette salle a été déplacée dans la salle de douche qui n'a plus d'utilité en tant que telle) afin de donner plus d'espace d'activités et des facilités de circulation dans la pièce. Le groupe des moyens (où nous avons le plus grand nombre d'enfants) occupe cette salle dorénavant.

La cuisine a également été agrandie (la cuisine et l'ancienne salle de plonge ont été fusionnées en une seule pièce, une cloison a été abattue et le bac de plonge a été retiré). Nous avons pu mettre en place un grand plan de travail afin d'y organiser des ateliers culinaires dans des conditions d'espace et de confort idéales pour les enfants.

L'espace dédié pour les petits avait déjà été réaménagé dans une première phase de travaux qui avait eu lieu fin 2020 dans le but d'augmenter notre capacité d'accueil des moins de 6 ans, de 16 à 24 enfants ».

Pour rappel les travaux financés par la commune ont consisté en :

- Réfection complète des sols et des murs intérieurs
- Remplacement du système de chauffage vieillissant par une pompe à chaleur réversible
- Rénovation de l'éclairage par la mise en place de pavés LED
- Rénovation des sanitaires
- Réagencement de différents espaces intérieurs en collaboration avec le bureau de l'association
- Agrandissement du dortoir
- Remplacement portillon de secours avec visiophone
- Remplacement des portes de secours

Logistique

Tous les déménagements et le stockage ont été gérés par les agents des services techniques municipaux.

« une réflexion globale de la gestion de la circulation, afin de permettre aux usagers non motorisés de se déplacer de manière sécurisée »



Urbanisation avenue René Cassin



Sécurisation de l'avenue René Cassin

L'urbanisation récente le long du chemin de la Palenque et le trafic important de l'avenue René Cassin ont entraîné de la part de la commune une réflexion globale de la gestion de la circulation, afin de permettre aux usagers non motorisés de se déplacer de manière sécurisée de part et d'autre de l'avenue. La première tranche de travaux qui sera réalisée entre février et mai 2022, couvrira la zone entre le 23 de l'avenue René Cassin et le rond point de la Palenque.

Ces travaux d'urbanisation permettront notamment :

- La création d'un trottoir normalisé facilitant de déplacement de piétons
- La création d'un trottoir mixte facilitant le déplacement des piétons et des cycles
- L'amélioration de la perception visuelle de l'avenue
- La création d'un plateau traversant au niveau du rond-point de la Palenque, permettant de sécuriser la traversée des piétons, des vélos et de faire ralentir les automobilistes
- Le déplacement de l'abri bus scolaire du rond point de la Palenque pour plus de sécurité

Des informations détaillées notamment auprès des riverains seront réalisées prochainement quant au phasage des travaux.

Nouvel atelier municipal



Les travaux de construction du nouvel atelier municipal, chemin de la Bergerie avancent nominalement étape par étape :



Création de 40 pieux



Coulage de la dalle



Montage de la charpente métallique

La réforme de la taxe d'habitation

« Les sources de financement des communes ... seront profondément bouleversées à l'issue de la réforme. »

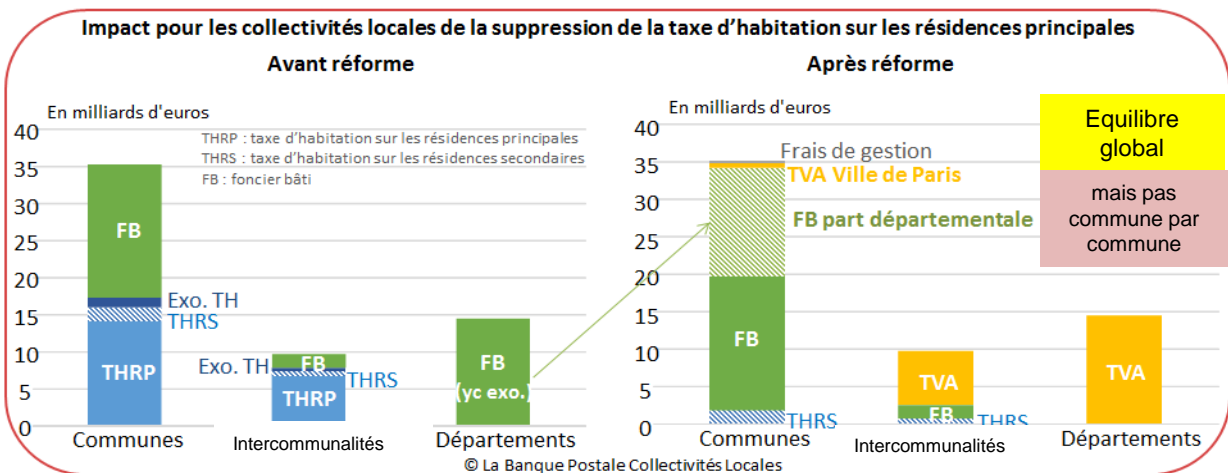
Cette réforme a été décidée en 2017 et définitivement validée en 2020; elle vise à supprimer la Taxe d'Habitation sur les résidences principales à horizon 2023. Elle impacte la Taxe d'Habitation mais également la Taxe Foncière.

Le gouvernement considère que cette taxe est source d'inégalité de traitement fiscal des contribuables au niveau local. Il s'est engagé à compenser les communes à l'Euro près de façon à garantir l'équilibre des recettes avant et après réforme.

Pour information, les Taxes d'Habitation + Foncières représentent près d'un million d'euros pour notre commune, soit près de 2/3 des recettes de fonctionnement du budget communal.

Les sources de financement des communes, des intercommunalités (Métropoles, Communautés d'Agglomération et de Communes) et des Départements seront profondément bouleversées à l'issue de la réforme.

Pour l'État, cela représente la perte de 18 Milliards d'euros de recettes fiscales (estimation 2017) au profit des contribuables.

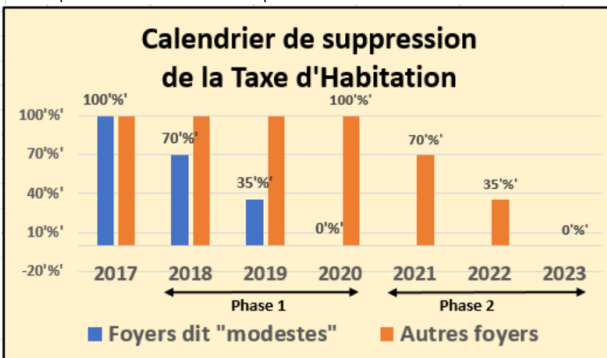


Et concrètement, cela signifie quoi au niveau local ?

Panorama des taxes locales majeures

Taxes locales	Qui paie ?	Qui est bénéficiaire ?
Taxes d'Habitation résidences principales	THRP	Résidents (*)
Taxes d'Habitation résidences secondaires	THRS	Propriétaires
Taxe foncière (Terrain bâti)	TFB	Propriétaires
Taxe foncière (Terrain non bâti)	TFNB	Propriétaires
Taxe spéciale d'équipement	TSE	Résidents (*), Propriétaires

(*) : Résidents = contribuables sur la commune (locataires ou propriétaires)
Remarque : les exonérations ne sont pas détaillées ci-dessus



Limite entre foyers dits « modestes » et « autres » (sur base du revenu fiscal du foyer) :
1 part : 27 761 euros en 2021
3 parts : 56 551 euros en 2021

Rappel des principes de calcul

Taxes d'Habitation et Foncières :

« Base d'imposition (*) établie par l'État »

MULTIPLIÉE par les

« Taux d'imposition des **collectivités territoriales** »

(*) : basée sur les revenus des contribuables et bases locatives.

Les taux d'imposition pour notre commune

Taux (%)	Taxes d'Habitation		
	Commune (*)	Intercommuni- alié	Taxe spéciale d'équipement. (Région)
2020	16,490	11,770	0,125
2021	16,490	11,770	-

Taux (%)	Taxes Foncières (propriétés bâties)			
	Commune (*)	Intercommuni- alié (**)	Département	Taxe spéciale d'équipement . (Région)
2020	21,420	2,230	21,900	0,172
2021	43,320	2,360	-	0,196

Taux commune 2021 = 21,42% + 21,90% (transfert département)

(*) : Taux inchangés sinon à la baisse depuis plus de 15 ans

(**) : Effet harmonisation des taux après fusion en 2017

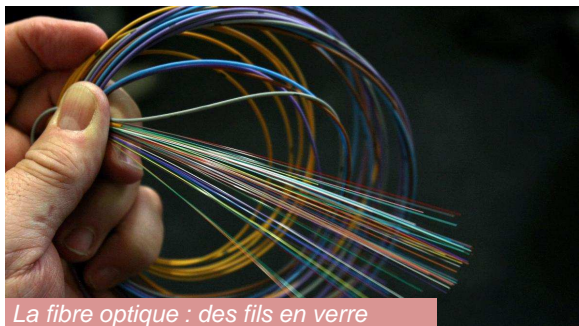
Modifications majeures

- Suppression de la Taxe d'Habitation
= Meilleure équité de la pression fiscale pour les contribuables
- Lien fiscal avec la commune centré sur les seuls propriétaires (résidents ou non) via la Taxe Foncière uniquement
- Respect de l'engagement des recettes avant et après réforme, commune par commune, nécessitant un mécanisme complexe de coefficients correcteurs

Fibre Optique : la révolution numérique

La Fibre Optique et le Très Haut Débit

La fibre optique, c'est un fil en verre plus fin qu'un cheveu, capable de véhiculer des informations à très grande vitesse par internet, le Très Haut Débit (THD) : de 30 à 100 Mbits/seconde La génération précédente (ADSL) : max 30 Mbits/sec.



La fibre optique : des fils en verre

Les applications concrètes

- Passer de la communication en **audio** (téléphone) au **visuel** (via ordinateur, tablette ou TV)
- Faciliter le télétravail depuis son domicile
- Échanger à plusieurs en vidéo-conférence
- Exporter et importer de très gros fichiers rapidement

Un exemple

Pour envoyer 200 photos d'une certaine définition, cela mettait de 4 à 40 minutes sur le réseau ADSL et cela prend 24 secondes avec la fibre optique.

Le plan de déploiement en France

En 2013, la France a lancé un plan très ambitieux baptisé « **France THD** » visant à assurer fin 2022, l'accès internet à un débit supérieur à 30 Mbits/seconde sur l'ensemble du territoire.

Selon les informations disponibles, la France est bien avancée par rapport à de nombreux pays européens.

Les acteurs sur notre territoire

HGN et Fibre 31 sont responsables de la gestion du réseau numérique jusqu'au PBO (Point de Branchement Optique),

Les fournisseurs d'accès (opérateurs commerciaux) sont responsables du raccordement à l'habitation ou l'entreprise (« prises numériques »), depuis le PBO (Point de Branchement Optique).

Et sa déclinaison en Haute-Garonne

Sur base d'un Schéma Directeur (SDAN) lancé en 2011, le Conseil Départemental a créé en 2016 le syndicat Haute Garonne Numérique (**HGN**) et confié en 2018 une Délégation de Service Public (DSP) à **Fibre 31** pour une période de 25 ans avec comme mission, le déploiement du réseau de fibre optique et sa gestion.

La situation actuelle sur notre commune

Toutes les zones techniques sont ouvertes à la commercialisation depuis l'été 2021, ce qui ne signifie pas que toutes les habitations sont immédiatement éligibles au raccordement à la fibre optique.

Au 25 décembre 2021 (source HGN), **76% des 1 100** « prises numériques » recensées sur notre commune, sont éligibles au raccordement.

Mode d'emploi de raccordement à la Fibre

Consulter le site de fibre 31 : <https://www.fibre31.fr>

Si vous êtes éligible, vérifier que sur votre terrain privé, l'accès soit dégagé :

- fourreau téléphonique permettant l'ajout du câble de fibre optique (souterrain),
- pas de branches d'arbres obstruant le passage de câbles (aérien).

Contactez le fournisseur d'accès de votre choix pour l'installation (raccordement gratuit pour les usagers).

L'opérateur d'accès vous proposera un nouveau contrat d'accès au service (abonnement).

En cas de difficulté, ouvrir un ticket d'incident sur le site de Fibre 31 ; **sans solution, contactez la mairie.**

Et après ?

En cas d'incident persistant, contacter votre fournisseur d'accès internet.

Date prévue d'extinction du service ADSL : 2030 au plus tard.

Pas d'obligation de se raccorder à la fibre optique, les contrats de téléphonie fixe actuels restent valides.

Objectifs :

280.000 prises numériques éligibles au raccordement sur 548 communes à fin 2022

Engagement délai de raccordement :

Fibre 31 s'est engagée par contrat à rendre éligible l'ensemble des « prises numériques » 12 mois après ouverture à la commercialisation de la zone technique

En cas de difficulté :

Fibre 31 a étoffé son site afin de prendre en compte directement les demandes du grand public : www.fibre31.fr/nous-contacter/

Ecole : élections d'éco-délégués et loi EGalim

Qu'est-ce qu'un éco-délégué?

Un éco-délégué a pour rôle de promouvoir les comportements respectueux de l'environnement dans sa classe et de proposer toute initiative de nature à contribuer à la protection de l'environnement dans son école.

Les éco-délégués sont à la fois des copilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des écoles. Ils participent à la mise en place des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager.

Quelles sont les missions des éco-délégués de classe?

Ils jouent un rôle essentiel pour mettre en œuvre la transition écologique et le développement durable dans leur école.

La mission des éco-délégués est d'apporter leur engagement et leurs connaissances à leurs classes en faveur du développement durable. Les éco-délégués sont les ambassadeurs de cette vision qui unit le respect de la planète, le respect du vivant et le respect de l'autre.

Leurs missions s'articulent autour de 5 grands enjeux du développement durable :

- Limiter la consommation d'énergie
- Protéger la biodiversité
- Éviter le gaspillage alimentaire
- Réduire et trier les déchets
- S'unir pour engager son école dans la lutte contre le réchauffement climatique

De manière générale, ils sensibilisent leurs camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique : éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, contribuer à l'installation de poubelles de tri des déchets de la classe, proposer des initiatives et actions.

Seulement voilà, force est de constater que malgré les sensibilisations, l'effet escompté n'est pas toujours au rendez-vous.

Les enseignantes de l'école ont donc décidé d'aller plus loin, et de donner aux enfants un rôle d'acteurs pour mener à bien ces missions.

Les enfants candidats aux élections d'éco-délégués, ont présenté leurs programmes, et ont été élus par leurs camarades de classe. Ils ont pu réaliser leur 1er conseil d'éco-délégués le mardi 30 novembre 2021 en présence de la directrice du groupe scolaire et d'un agent municipal en charge des activités périscolaires.

Lors de ce conseil, des constats ont été faits et ont été remontés par les éco-délégués. De nombreuses actions ont été proposées des plus simples ou évidentes, aux plus complexes.

La directrice indique que les actions seront menées les unes après les autres, au rythme des enfants, et selon les possibilités.

La participation active des enfants sera une des clefs de la réussite de ce projet.

Par conséquent, ils pourront profiter des temps périscolaires pour mener à bien leurs missions : réaliser eux-mêmes les affiches (pour le tri des déchets, pour ne plus arracher les feuilles des arbres, ou encore ne plus creuser de trous), fabriquer eux-mêmes des hôtels à insectes, planter ou semer des fleurs, mettre les restes alimentaires au compost, etc...

Les grands comme les petits sont conviés à participer. Chaque enfant pourra donc apporter sa pierre à l'édifice.

Focus sur la Loi EGalim

Les 3 objectifs : payer le juste prix aux producteurs, renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits, favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Plusieurs dispositions de la loi EGalim impactent directement la restauration collective. Le service de restauration du Sicoval agit pour être en conformité avec les exigences de la loi : favoriser une alimentation saine, sûre et durable, diversifier les apports en protéines, lutter contre le gaspillage alimentaire, supprimer les contenants alimentaires en matière plastique à partir de 2025.

Extrait du compte rendu du comité de pilotage du Service de Restauration du SICOVAL : « L'application de la loi EGalim sur l'introduction dans les repas de 50% de produit à valeur ajoutée dont 20% de produits bio, implique une augmentation du prix du repas. Le comité de pilotage du 3 décembre 2020 a validé le lissage de cette augmentation +0,15€ au 1^{er} janvier 2021 et +0,15€ au 1^{er} janvier 2022.

Pour information la répartition des achats en 2021 de produits à valeur ajoutée était en janvier 2021 de 16,28% (produits bio) et de 1,98% (produits labellisés) et en septembre 2021 de 32,73% (produits bio) et de 22,05% (produits labellisés) ».

De plus, la suppression des contenants en matières plastiques imposée par la loi EGALIM au 1^{er} janvier 2025 va imposer des changements en matériels et contenants et la possibilité que les fournisseurs augmentent leurs tarifs.

Nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2022 : Repas enfant 3,90€, Repas adulte 5,40€

Les Eco délégués

MS-GS Maïra Condro et Ezzio Leonardelli
 GS-CP Nina Etchecopar et Tom Colomb
 CP Keltoum Gerroudj et Timéo Tardif
 CP-CE1 Milla Georges-Cueille et Cassandre Pankorski
 CE1 Lola Jehenne et Tristan Demange
 CE1-CE2 Robin Ledueff et Lucas Saint-Martin
 CE2 Maël Hertz et Ellie Boero
 CE2-CM1 Elena Perez et Hector Bertier
 CM1 Mathilde Pankorski et Samuel Abou
 CM2 Jade Tardif et Gabin Martineau

(source : direction de l'école)

Campagne de communication : « Trions encore plus ! »

Fonctionnement du service

La Communauté de Communes des Terres du Lauragais assure en régie la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables pour les 31 communes des secteurs centre et sud réparties autour de Nailloux et de Villefranche-de-Lauragais.

Pour le secteur nord autour de Caraman, dont Sainte-Foy d'Aigrefeuille fait partie, la collecte est assurée par le SIPOM de Revel, qui achemine ensuite les déchets vers Trifyl pour retraitement.

Trifyl est un établissement public de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Il assure ce service pour le compte du département du Tarn et de 14 intercommunalités adhérentes, chargées de la collecte des déchets. Son territoire d'action s'étend sur 6700 km² et regroupe 358 communes et 327 000 habitants répartis sur le Tarn, le Haut-Languedoc, le Lauragais et le Minervois. Trifyl fonctionne avec 297 agents de la fonction publique, 1 bioréacteur, 36 déchèteries, 2 centres de tri, 5 réseaux de chaleur, 2 plateformes bois-énergie et 2 plateformes de compostage.

Trions encore plus !

« Trier nos déchets est la condition indispensable pour recycler tout ce qui peut l'être aujourd'hui. Alors, dès maintenant, trions encore plus ! Aujourd'hui encore, au moins 20% des déchets de la poubelle noire sont des recyclables destinés au bac jaune... Quel gâchis, lorsqu'on sait que tous les emballages métalliques, les papiers-cartons, les briques alimentaires et tous les flacons et bouteilles en plastique se recyclent ! Tri et recyclage : ne doutez plus ! Le geste de tri est utile pour l'environnement. Trier permet

d'économiser les ressources naturelles et de réduire notre empreinte écologique en transformant une partie de nos déchets en nouveaux objets ou matériaux. De même, le recyclage est très encadré, contrôlé et certifié. 99% des papiers et emballages que nous trions sont recyclés en France et en Europe. Plus les gisements collectés sont importants plus le recyclage est facilité. En effet, pour bien fonctionner, l'industrie du recyclage a besoin d'importants volumes. En résumé, trier **ENCORE PLUS** permet de pérenniser et de perfectionner les filières de recyclage existantes. »

En attendant 2023...

« Au 1er janvier 2023, il faudra trier tous les emballages. En attendant, trions **ENCORE PLUS** tous les emballages métalliques, les papiers-cartons, les briques alimentaires et tous les flacons et bouteilles en plastique. La marge de progrès est importante, car de nombreux emballages en plastique et en métal sont encore trop peu collectés ! Bombes à raser, déodorants (en spray ou à bille), laques, flacons de shampoing ou de gel douche, bidons de lessive, boîtes d'œufs ou même papiers d'aluminium sont les « oubliés de notre bac de tri ».

Pensez-y !

+ d'information sur www.trifyl.fr - communication officielle Trifyl - décembre 2021

TRIONS



TOUTES LES...

ET TOUS LES...



ENCORE PLUS...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au moins **20% des déchets** de la poubelle noire sont des recyclables destinés au bac jaune.

Dès aujourd'hui, **trions ENCORE plus :**
tous les emballages métalliques,
tous les papiers et cartons,
toutes les briques alimentaires,
tous les flacons et bouteilles en plastique.

Ils seront TOUS RECYCLÉS !

**EN 2023, IL FAUDRA
 TRIER TOUS LES EMBALLAGES**



WWW.TRIFYL.FR

Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme : saisine par voie électronique

Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme sur la commune peuvent être déposées par voie électronique à l'adresse suivante exclusive : dau31@be-urbadoc.fr

Les pièces déposées seront au format PDF ou JPEG. Il pourra être admis l'utilisation d'un lien de téléchargement dans le cas de dépôt d'un dossier volumineux.

Toute demande envoyée par un autre biais (mail, fichier contact....) ne sera pas acceptée.

Vous pouvez toujours déposer le dossier papier de votre demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie.

Les modalités de saisine sont consultables sur le site de la mairie, sur notre page urbanisme ou disponibles en mairie.



Nouveau : Compte Instagram

Depuis début décembre 2021, le compte Instagram de la commune de Sainte-Foy d'Aigrefeuille est en ligne.

Venez découvrir votre commune autrement à travers de beaux clichés ou de vidéos valorisant l'ensemble des activités associatives, le patrimoine ou encore l'actualité locale.

Une rencontre insolite ? Un lieu d'exception ? Un événement original ? Partagez vos photos en taguant le compte (@saintefoydaigrefeuille)

Vous n'avez pas de compte Instagram, mais vous souhaitez quand même partager votre cliché sur ce réseau ? Envoyez-le à saintefoydaigrefeuille.mairie@orange-business.fr Nous ne manquerons pas de les partager !

La dématérialisation des communications municipales

Une réflexion est actuellement menée par les élus en charge de la communication quant à la dématérialisation des communications municipales « papier » : Feuille de Sainte-Foy et Bulletin Municipal.

Nous vous tiendrons informé de l'avancée de ce dossier lors de nos prochaines communications.

Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?

N'oubliez pas de vous inscrire.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

Vous pouvez vous inscrire :

- **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- **par courrier** adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
10 ET 24 AVRIL 2022

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Conseil Municipal

Mandature 2020-2026 :

Pour rappel, dix nouveaux élus (5 femmes et 5 hommes) ont fait leur entrée dans cette assemblée composée de dix-neuf membres. Le Maire, Daniel RUFFAT, reconduit dans ses fonctions, les adjoints, les conseillers délégués, les conseillers municipaux forment la municipalité.

LE MAIRE ET LES 5 ADJOINTS, Continuons d'agir pour Sainte-Foy d'Aigrefeuille



Daniel RUFFAT,
Maire



Gérard LAVIGNE,
1^{er} adjoint
Urbanisme, travaux et
espaces verts



Gisèle BAHURLET MARTY,
2^{ème} adjointe
Action sociale,
enseignement, enfance et
jeunesse



Thierry MARCHAND,
3^{ème} adjoint
Finances, budget
communal, budget annexe
et prospective



Isabelle REUSSER,
4^{ème} adjointe
Environnement,
développement durable et
espaces naturels



Florian ESCRIEUT,
5^{ème} adjoint
Communication,
associations, festivités

LES 4 CONSEILLERS DELEGUES, Continuons d'agir pour Sainte-Foy d'Aigrefeuille



Muriel AUDIBERT,
Commande publique



Didier CAZENEUVE,
Réseaux et voirie
Equipements et bâtiments
publics
Rénovation



Anthony DELMAS,
Nouvelle Technologie
Citoyenneté et jeunesse



Mélanie ROGE MATYKA,
Ecole, vie scolaire et
périscolaire

LES 5 CONSEILLERS MUNICIPAUX, Continuons d'agir pour Sainte-Foy d'Aigrefeuille



Laurent CHARTOUNI



Audrey FABRE



Aïmen HACHANI



Eric NEAUPORT



Aline PERQUE CABANIS

LES 4 CONSEILLERS MUNICIPAUX, Ensemble pour un nouvel avenir



Pierre BODIN



Sandrine VALETTE



Jean-Paul MONTEIL



Michèle TOUZELET

Conformément à l'article 26 du règlement intérieur du conseil municipal :

« Dans chaque numéro du bulletin d'information de la commune, un espace d'une page sera réservé aux expressions des différentes tendances (majorité et opposition) - les textes seront limités à 1500 signes-espaces compris, utilisant la police dédiée à l'ensemble des textes du bulletin ».

Continuons d'agir pour Sainte-Foy d'Aigrefeuille

Les principales opérations d'investissement prévues en 2022 concernent l'achèvement de l'atelier municipal, l'urbanisation de l'avenue René Cassin, le projet d'un centre médical, l'aménagement d'espaces ludiques au groupe scolaire. Le plan à moyen et long terme prendra la suite avec une programmation pluriannuelle importante qui portera sur la mise en valeur de plusieurs secteurs de notre commune : la réhabilitation du lac et la création d'un « poumon vert », l'urbanisation de l'avenue Joseph Huc, la rénovation de la maison au centre du village, l'aménagement de l'ancien atelier, le désenclavement de la zone d'activités et la création d'une liaison vers la RD18 (projet tripartite entre le département, la communauté de communes et la commune), la revitalisation du centre bourg incluant la rénovation de la mairie, la construction d'un centre culturel.

Nous ne dévions pas de notre feuille de route, nous défendons nos dossiers avec détermination auprès de toutes les instances : Etat, Région, Département et de tous nos partenaires ... à la fois pour les financements et pour le lancement des appels d'offres.

Nous respectons nos engagements. Notre commune se développe de façon maîtrisée, sur le plan démographique, fiscal, endettement. Les travaux se font les uns à la suite des autres : ils visent tous notre sécurité, notre bien être, notre environnement.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous nos meilleurs vœux en cette nouvelle année 2022.

Ensemble pour un nouvel avenir

En quelques lignes nos actions et nos commentaires concernant la vie de la commune et du conseil municipal :

- Notre participation active à la communauté de communes Terres du Lauragais (TdL) permet d'y défendre les intérêts de S^{te} Foy. Nous compensons ainsi, avec la contribution de quelques adjoints, l'absence récurrente d'engagement du maire auprès de cette organisation essentielle pour la vie de notre cité.
- Dans le cadre du développement de l'emploi, nous soutenons le projet d'extension de la zone d'activités du village envisagée par TdL sous la condition, acceptée par son président, de créer au préalable un accès à la zone évitant le centre du village. La démarche auprès du Conseil Départemental est en attente, depuis le 29 octobre, de la réponse du maire et de son conseil sur leur volonté de rester au sein de TdL.
- Un groupe de travail municipal a initié une réflexion sur l'évolution de l'éclairage sur S^{te} Foy dans le but de limiter la consommation et la pollution lumineuse.
- Suite aux conclusions des études réalisées sur le diagnostic des mobilités en Pays Lauragais, le maire a accepté notre proposition de constituer un groupe de travail pour définir les besoins de S^{te} Foy. Il devrait se mettre en place prochainement.
- Les commissions créées en début de mandat ne fonctionnent toujours pas. Les points évoqués précédemment seront ils le début d'une évolution positive ?
- Nous déplorons le manque de communication sur les études et le calendrier concernant l'avenir du lac.

SAMU 15**POMPIERS 18 ou 112****GENDARMERIE 17****SOS médecins**

05.61.33.00.00

www.sosmedecins.org**Centre antipoison de Toulouse**

05.61.77.74.77

Pharmacie de garde

3237

Allo enfance maltraitée

119

Violences conjugales

3919

www.cidff31.fr**Cancer info service**

08.05.12.31.24

www.ecancer.fr**Sida info service**

0800.840.800

www.sida-info-service.org**Illettrisme et solidarité**

0802.33.34.35

Victimes discriminations racialeswww.nondiscrimination.toulouse.fr**Allo maltraitance personnes âgées**

3977

Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée

3010

www.laregion.fr**Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

05.34.33.32.31

www.haute-garonne.fr

Permanence Conseillère Départementale

Emilienne Poumirol

05.34.33.32.70 ou 05.34.33.32.79

emilienne.poumirol@elus.cd31.fr**Communauté de Communes****Terres du Lauragais**

05.31.50.45.50

www.terres-du-lauragais.fr**Passeports et Cartes d'Identités****Mairie de Lanta**

05.62.18.82.00

www.lanta.fr**Trésorerie de Caraman**

05.61.83.10.64

SIPOM

05.62.71.22.83

www.sipom.fr**RESEAU 31**

05.62.18.62.62

www.reseau31.fr**Collège les Roussillous**

05.62.18.84.30

www.les-roussillous.ecollege.hautegaronne.fr**Lycée Pierre Paul Riquet**

05.61.00.10.10

www.pierre-paul-riquet.mon-ent-occitanie.fr**MAIRIE DE SAINTE-FOY D'AIGREFEUILLE**

Place de la Mairie

31570 Sainte-Foy d'Aigrefeuille

TÉLÉPHONE 05.61.83.78.70

Revue officielle d'information municipale de la commune de Sainte-Foy d'Aigrefeuille, diffusée gratuitement

Directeur de la publication : Daniel RUFFAT

Coordination de la rédaction et de la documentation : Didier CAZENEUVE, Laurent CHARTOUNI, Anthony DELMAS, Florian ESCRIEUT, Gérard LAVIGNE, , Thierry MARCHAND
Aline PERQUE CABANIS, Isabelle REUSSER

Impression : Imprimerie LECHA

Conception graphique : Florian ESCRIEUT

Tirage : 1.200 exemplaires

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique